

Espaces de création pour les Arts de la Rue en Île-de-France

État des lieux

Table des matières

Avant-propos	
Le contexte des Arts de la Rue en Île-de-France	
La méthodologie de l'enquête	
La Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France	
Les espaces de création : des outils précieux	7
La carte de l'implantation des espaces	
La typologie des espaces	7
La labellisation	7
Le conventionnement DRAC	8
Le non-conventionnement DRAC	8
Les espaces de création non pris en compte dans cette étude	
Présentation des espaces étudiés	
Animakt	IC
Art'R	IC
Espace Périphérique	1
La Base	1
La Fabrique Sonore	1
La Lisière	1
Le Moulin Fondu	19
Le Tympan	19
Le Silo	19
Nil Obstrat	
Pôle de Danse Verticale	
Villa Mais d'Ici	
Sham	
2R2C	
Analyse des données	
Statut des structures	
Les locaux utilisés	
Les modèles économiques	
Les éléments budgétaires	
Les ressources propres	
Les subventions	
La répartition des aides par type de partenaires	
Les collectivités territoriales	
Les Ministères	
L'Union Européenne	
Synthèse de la répartition des subventions aux espaces de création en 2015	
L'emploi	
Contrat à Durée Indéterminée (CDI)	
Contrat à Durée Déterminée (CDD)	
Contrat à Durée Déterminée d'Usage (CDDU)	
Les activités des espaces de création	
L'accueil en résidence	
Les conditions d'accueil des compagnies	
Les formes d'accompagnement	
Conclusion	29

Avant-propos

Lieu de rencontres et de citoyenneté, l'Espace Public est aussi un lieu majeur d'expression artistique. Qu'il soit question de spectacle, de création in situ, de projets itinérants, d'arts visuels ou de performances, les Arts de la Rue produisent une diversité d'initiatives et de réflexions sur la société et ses mutations auprès d'un très large public. Cette apparente vitalité ne doit pas faire oublier la précarité des emplois et la fragilité des économies du secteur. Économie des compagnies, économie des manifestations, économie des lieux de création, toutes sont imbriquées constituant chacune un maillon de la filière.

Cet état des lieux de la situation des espaces de création franciliens accueillant des compagnies d'Arts de la Rue est une première observation de ce type d'acteurs et des dynamiques qu'ils génèrent en Île-de-France.

Focalisée sur l'analyse socio-économique de leur situation en 2015, cette enquête vise à présenter leur fonctionnement, leur financement, leurs emplois et soutiens institutionnels.

Ces espaces de création sont autant de projets singuliers, dont cet état des lieux espère retranscrire la diversité.

Cette enquête appliquant la méthode de l'Observation Participative et Partagée se base sur le volontariat ; au départ, seuls quelques opérateurs repérés par la profession avaient été identifiés pour intégrer ce panel qui s'est par la suite enrichi de structures venues aux réunions préalables. Ces temps de rencontres ont constitué des occasions d'échanges et de formation entre pairs, notamment pour les équipes les moins structurées.

Pour autant le panel constitué de quatorze structures ne représente pas l'exhaustivité des projets existants en 2015 mais est néanmoins révélateur des situations traversées par les acteurs du secteur.

La Fédération remercie l'ensemble des équipes qui se sont présentées aux réunions, ont répondu au questionnaire et ont permis d'amorcer une concertation entre acteurs.

LE CONTEXTE DES ARTS DE LA RUE EN ÎLE-DE-FRANCE

En 30 ans le secteur des Arts de la Rue s'est structuré dans une économie précaire. De par sa capacité de résistance et d'inventivité, il a atteint un premier palier de structuration en imaginant ses propres outils tels que ces lieux et espaces de création.

Bien qu'ils soient pertinents et qu'ils aient fait leur preuve, l'objectif d'améliorer leurs conditions d'accueil et d'accroître leur expertise ne pourra être atteint sans un accroissement des moyens et un accompagnement pérenne.

Depuis le lancement de cette enquête, le panel n'a cessé d'évoluer : le Moulin Fondu et la Compagnie Oposito finalisent leur implantation à Garges-lès-Gonesse. La coopérative De Rue De Cirque aura prochainement la gestion d'un lieu de création dans le 13ème arrondissement. La Lisière se dédie à la résidence de créations artistiques au cœur d'espaces naturels. Animakt double ses espaces pour quelques années.

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

La méthode employée pour cet état des lieux est celle de l'Observation Participative et Partagée, initiée par les organisations membres de l'Ufisc ⁽¹⁾. Elle a pour principe la participation des structures observées aux différentes étapes du processus dans la volonté de favoriser la coopération et la production d'un résultat collectif.

Au-delà de cette méthodologie, les organisations de l'Ufisc mutualisent une plateforme de gestion d'enquêtes et de rapports statistiques en ligne permettant ainsi le développement d'un outil adapté aux besoins des organisations et protégeant les données des répondants des industries numériques.

Inscrite dans cette démarche collective, la Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France a réalisé son enquête via le questionnaire de tronc commun centré sur les données socio-économiques et les activités des structures. Il a été complété par quatre réunions ouvertes aux structures et compagnies ; deux en amont permettant d'identifier le panel et de soulever des questionnements sur les subventions des structures, deux pour la présentation des données afin de travailler sur les conclusions.

Les éléments socio-économiques recueillis (activités, budgets, financements, emploi) ne permettent pas à eux-seuls d'appréhender l'ensemble du périmètre de rayonnement de ces lieux à savoir :

- L'inscription dans la filière par la reconnaissance professionnelle et institutionnelle des lieux de création, les partenariats noués avec des diffuseurs ou des professionnels des Arts de la Rue et le nomadisme des compagnies;
- L'ancrage et l'irrigation des territoires par les liens noués avec les associations, l'activité de diffusion, les sorties de résidence ou autres temps de rencontres recherchés par les compagnies;
- Les formes de coopération encouragées par les équipes de ces espaces de création à travers le partage de savoirs entre les compagnies ou dans leur gouvernance même;
- L'accompagnement des compagnies accueillies.

Une seconde phase d'observation, qualitative cette fois, pourrait être lancée par la suite pour développer ces problématiques.

⁽¹⁾ Ufisc, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles et conduit par OPALE.

LA FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Active depuis l'année 2000 et créée en 2005, la Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France s'est fixée pour objectifs d'œuvrer à la reconnaissance du secteur et au développement d'outils de travail.

Elle cherche plus particulièrement à créer des liens actifs et privilégiés entre les compagnies, les artistes, les professionnels et les élus, les responsables des services techniques et de la sécurité, les professionnels de la culture et de l'Espace Public travaillant sur le territoire francilien.

Forte de son expérience et de celle de ses adhérents, la Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France dispose aujourd'hui d'une expertise pouvant être mobilisée par les collectivités territoriales et les services déconcentrés pour conduire leur politique culturelle. Dans ce cadre, l'enjeu de l'observation est crucial.

La Fédération permet la stimulation, le débat et la réflexion pour renforcer et défendre le secteur.



Les espaces de création : des outils précieux

LA CARTE DE L'IMPLANTATION DES ESPACES



- Structure en label national
- Structures conventionnées DRAC
- Structures non-conventionnées DRAC

LA TYPOLOGIE DES ESPACES

Afin de permettre des comparaisons pertinentes, les répondants ont été scindés en trois groupes selon le niveau de soutien financier des institutions : **label national**, **conventionnement DRAC** et **non-conventionnés DRAC**.

La labellisation

Créé en 2005 par le Ministère de la Culture pour affirmer la nécessaire structuration d'un réseau national de lieux pour les Arts de la Rue, le label dédié à notre secteur est le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public. On note la présence d'un seul CNAREP pour tout le secteur en Île-de-France, la région capitale.

Cette catégorie reprend l'appellation utilisée en 2015, laquelle correspondait à un cahier des charges différent de celui des CNAREP (Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public) officialisé par le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du Spectacle Vivant et des Arts Plastiques.

Une seule structure fait partie de cette catégorie en Île-de-France : La Compagnie Oposito - Le Moulin Fondu, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public.

Le conventionnement DRAC

Il regroupe le second niveau d'intervention de l'Etat à travers ses aides déconcentrées gérées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France. L'octroi d'un conventionnement DRAC est l'assurance de moyens pérennes stabilisant les équipes et les finances d'une structure.

Cette catégorie concerne toutes les structures bénéficiant d'un conventionnement DRAC en 2015 en incluant l'Espace Périphérique en tant que structure institutionnelle émanant d'une collectivité territoriale. A noter : certaines des structures sont conventionnées au titre de leur activité en tant que compagnie.

Les structures faisant partie de cette catégorie sont :

- **De Rue et De Cirque**, coopérative de diffusion artistique pour les Arts du Cirque, de la Rue et de la Ville à Paris (sous l'abréviation « 2r2c » dans cette enquête)
- **Espace Périphérique**, lieu de création dédié aux formes contemporaines des Arts du Cirque, de la Rue et de la Marionnette (Ville de Paris et La Villette)
- La Fabrique Sonore, portée par la compagnie Décor Sonore à Aubervilliers
- Nil Obstrat, Centre de Création Artistique et Technique à Saint-Ouen-l'Aumône
- Pôle de danse verticale, porté par la compagnie Retouramont à Charenton-le-Pont

Le non-conventionnement DRAC

Cette typologie regroupe les structures étant dans la phase intermédiaire entre la création du projet et le conventionnement. Celle-ci comporte beaucoup de risques pour les porteurs de projets car elle repose sur leur investissement personnel.

Cette catégorie concerne les structures ne bénéficiant pas de conventionnement de la DRAC en 2015, bien que certaines soient conventionnées par leur ville ou subventionnées par la DRAC pour l'accueil de résidences.

Les structures faisant partie de cette catégorie sont :

- Animakt, lieu de fabrique pour les Arts de la Rue, de la piste et d'ailleurs à Saulx-les-Chartreux
- Art'R, lieu de fabrique itinérant dans l'Espace Public à Paris
- La Lisière, lieu de création pour les Arts de la Rue et les Arts dans l'Espace Public à Bruyère le Chatel
- La Base au Théâtre de la Noue porté par la compagnie Les Antropologues à Montreuil
- Le Tympan, porté par la compagnie Ens'Batucada à Pantin
- Le Silo, lieu associatif au service de la fromentation culturelle à Méréville
- Sham, Pôle Cirque et Arts de la Rue au Bourget
- La Villa Mais d'Ici, friche culturelle de proximité à Aubervilliers

Afin d'être au plus proche de la réalité des moyens alloués aux Arts de la Rue, les données liées au budget global et aux subventions publiques de trois structures ont été pondérées proportionnellement à leur activité Arts de la Rue (2r2c divisé par deux, Espace Périphérique et le Silo divisé par trois).

LES ESPACES DE CRÉATION NON PRIS EN COMPTE DANS CETTE ÉTUDE

Des dynamiques d'associations ou d'ouvertures de lieux sont en réflexion aux quatre coins de l'Île-de-France. Depuis cette étude, un nouvel espace de création **Le Lieu** a vu le jour à Gambais dans les Yvelines, porté par la compagnie les Fugaces. Le collectif **La Plage** cherche à investir artistiquement une piscine en friche en Seine-et-Marne. Le **collectif du Prélude** a investit le Studio-Théâtre de Charenton dans le Val-de-Marne.

De plus, des compagnies présentes aux réunions ont manifesté leur désir de créer des lieux mutualisés pour travailler, stocker du matériel et expérimenter leurs spectacles.

Enfin, des lieux municipaux ou associatifs dédiés aux pratiques amateurs ouvrent parfois, quand les formes le permettent, leurs espaces aux compagnies d'Arts de la Rue. Ces collaborations prolongent les liens historiques entre les Arts de la Rue et l'Education Populaire.



Présentation des espaces étudiés

Cette enquête couvre une diversité de structures aux appellations et fonctionnements divers : « lieux de fabrique », « lieux partagés », « lieux indépendants », « lieux intermédiaires ». La Fédération a fait le choix du terme « espaces de création » afin d'englober un large panel d'acteurs, ayant au moins un tiers de leur activité en lien aux Arts de la Rue.

A l'exception de l'Espace Périphérique, tous ces lieux ont été créés par un individu, un collectif ou une compagnie.

Quatre projets sont des lieux de compagnies orientés, par nature, vers la recherche autour de leurs propres disciplines artistiques.

Deux projets sont des lieux partagés entre plusieurs compagnies. Une structure n'a volontairement pas de « murs » pour accueillir les équipes, le projet reposant sur la création in situ.

Enfin, plusieurs structures sont également des lieux de diffusion, très en lien avec d'autres associations et impliqués dans leurs villes.

ANIMAKT

Animakt accompagne et soutient la diversité de la création artistique en Espace Public depuis 1999. Durant toute l'année, elle accueille des artistes en résidence à La Barakt, une ancienne ferme devenue lieu de fabrique à Saulx-les-Chartreux.

Animakt propose aux artistes et compagnies un accompagnement personnalisé aux différentes étapes de la création artistique (écriture, construction, répétition, diffusion...). Le soutien proposé est défini en fonction des projets et besoins des compagnies et peut prendre différentes formes (mise à disposition d'espaces de travail, compétences techniques, administratives et humaines, apport en coproduction).

Animakt s'inscrit dans le paysage local en ouvrant ses portes aux habitants, pour des présentations publiques (*Beaux Dimanches*, soirées *Cartes Noires*). Ces temps constituent les premières confrontations des artistes avec un public, et font partie intégrante du processus de création des spectacles de rue.

Egalement Pôle de ressource pour les Arts de la Rue sur le département de l'Essonne, Animakt partage son engagement artistique avec de nombreux acteurs du territoire.

Animakt est l'organisateur des festivals Jeunes Pousses et Ceux d'en Face en alternance.

ART'R

Depuis 2009, Art'R est un lieu de fabrique itinérant pour les Arts de la Rue. Volontairement sans lieu, Art'R propose aux compagnies de faire des résidences de création/diffusion In Situ en les accompagnant pour confronter leur créativité aux enjeux de l'Espace Public.

Après un temps de résidence In Situ sur un territoire, les compagnies donnent à voir leur spectacle au cœur de la ville. Art'R est associé depuis 2014 sur certains projets au Moulin Fondu CNAREP Ile de France, et depuis 2017 avec La Lisière, dans le cadre d'une Association d'Idées pour l'Espace Public.

ESPACE PÉRIPHÉRIQUE

L'Espace Périphérique est un lieu de création dédié aux formes contemporaines des Arts du Cirque, de la Rue et de la Marionnette co-géré par le Parc de la Villette et la Ville de Paris.

Au-delà d'une simple mise à disposition de lieux en ordre de marche, les équipes artistiques accueillies sur le site bénéficient d'un accompagnement de l'équipe permanente avec ses connaissances et son expertise. L'objectif principal est de pouvoir permettre aux compagnies de structurer leurs projets, du point de vue technique, administratif et artistique. Les résidences peuvent prendre des formes variées dans leur durée et leur nature afin de s'adapter au mieux aux objectifs de travail des compagnies.

LA BASE

Mêlant de diverses disciplines (le théâtre, les arts plastiques, la danse, la musique, la marionnette, l'acrobatie...), Les Anthropologues sont porteurs du projet La Base, une scène multiple et pluridisciplinaire, qui comprend un espace de création (résidences de recherche et de création), un espace de diffusion (programmation sur scène, dans l'espace public et chez l'habitant), un espace de transmission (actions culturelles associées aux spectacles diffusés, formation professionnelle). La Base est accueillie en résidence depuis 2015 par la Ville de Montreuil, au Théâtre de la Noue.

LA FABRIQUE SONORE

Reconnue internationalement, la compagnie Décor Sonore est aussi un « lieu de fabrique » sans équivalent tourné vers la création sonore en espace libre et vers la transmission et la sensibilisation à l'écologie sonore.

La Fabrique Sonore est un développement des outils et activités de la compagnie : d'abord une réponse concrète, en termes de savoir-faire et de moyens matériels, à une réelle carence constatée dans le domaine de la création musicale et sonore, notamment pour les Arts de la Rue, et aussi un centre de recherche, d'expérimentation, de sensibilisation, de transmission et de documentation.

LA LISIÈRE

La Lisière est une structure qui anime l'espace artistique et culturel éponyme dans le parc du château de Bruyères-le-Châtel situé à 35 kilomètres au sud de Paris avec un projet suivant trois axes : Arts / Sciences / Nature, dans l'espace public. Un espace pluri-dimensionnel permettant la circulation des hommes, des idées et des formes d'expression. Ce lieu accueille des résidences de créations artistiques, des séminaires permettant des interfaces arts/sciences, des ouvertures sur les espaces naturels, des rencontres avec tous les publics, avec tous les citoyens intéressés ou simplement curieux !

Créée fin 2015 avec la collaboration de La Constellation, La Lisière accueille une douzaine d'équipes artistiques par an en résidence d'écriture, de création, de diffusion... et s'appuie sur ses relais locaux ou professionnels pour s'adapter aux nécessités des créations.

LE MOULIN FONDU

Le Moulin Fondu est aujourd'hui identifié dans le paysage culturel national comme un espace de résidence et de fabrication dirigé par la compagnie Oposito.

Après 24 ans d'implantation à Noisy-le-Sec, la compagnie dispose depuis 2017 d'un nouvel espace d'accueil à Garges-Lès-Gonesse. Le redéploiement du Moulin Fondu, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, est en cours de finalisation fin 2017. Le Moulin Fondu soutient la création artistique par la mise à disposition d'un lieu de répétition et de résidence, des productions déléguées, une activité de diffusion sur le territoire, des actions de sensibilisation des publics à la création artistique dans l'espace public, une mission d'information en direction des professionnels et du public, des actions de formation et du conseil artistique.

LE TYMPAN

Lieu de la compagnie Ens'Batucada, née en 1996, la compagnie rassemble aujourd'hui une dizaine de musiciens/comédiens. Tous sont animés d'une même passion : la sollicitation sonore et l'investissement physique de la rue.

La compagnie explore la musique au sens large, dans diverses formes de spectacles. S'inspirant des rythmes afro-brésiliens, tout en ouvrant son champ musical vers d'autres influences, son répertoire est à l'image du groupe : divers, riche et énergique, continuellement agrémenté par la touche que l'histoire de chacun sait lui apporter.

De par son mélange de musiciens et de comédiens, Ens'Batucada défend une approche singulière et interactive de la relation avec le public, qu'elle stimule en permanence afin de pouvoir partager avec lui une expérience musicale et théâtrale, à chaque fois unique.

À compter de janvier 2012, à la suite de son départ de La Blanchisserie, la compagnie Ens'Batucada investit un espace à Pantin et invente un nouveau lieu de fabrique intermédiaire où elle accueille d'autres compagnies de rue, de musique, de théâtre, de danse, de clowns, tout en continuant à développer ses actions culturelles en direction des amateurs et ses autres projets.

LE SILO

L'association Farine de Froment développe depuis plus de 20 ans des actions culturelles en lien avec les enjeux territoriaux. Forte de sa légitimité acquise auprès des publics et des collectivités locales, elle monte en 2010 au Moulin de Boigny une résidence d'artistes dédiée à la création contemporaine multiforme. L'objectif est de devenir un lieu d'échanges et de rencontre des diversités culturelles et de mise en réseau des énergies artistiques du territoire. C'est dans un cadre bucolique, calme, propice à la recherche artistique, que Le Silo met à disposition des espaces de travail et de repos, un équipement et un outillage professionnel au service de toutes les disciplines, avec la volonté d'une ouverture sur le monde extérieur en relation avec l'espace ouvert au public attenant.

NIL OBSTRAT

Le centre de création artistique et technique Nil Obstrat, installé en région parisienne à Saint-Ouen-L'Aumône depuis 1995, œuvre au développement de la création artistique et de la diffusion des œuvres en Espace Public à travers 3 axes de travail :

- Artistique en faveur de la création et des artistes (production, diffusion).
- Territorial en direction des publics (actions culturelles et artistiques, éducation artistique).
- Professionnel (accompagnement d'artistes et opérateurs culturels, conseils et formations).

Il développe notamment une activité d'accueil en résidence et d'accompagnement artistique et technique de compagnies et d'artistes dans les secteurs des arts du cirque, des arts de la rue et des arts plastiques urbains.

PÔLE DE DANSE VERTICALE

La compagnie Retouramont développe un travail de création, de diffusion, d'actions culturelles et de formation. Elle est un acteur majeur de la pratique de la danse verticale et met en jeu la relation que l'on éprouve avec l'Espace Public et cherche à la bousculer. Elle accueille en résidence des compagnies intéressées par la verticalité et met à disposition un espace de travail de 65m² comprenant un studio, des communs (loges et sanitaires), un bureau (accès wifi) et un lieu d'hébergement, ainsi qu'un soutien technique, artistique et administratif. Elle organise également des sorties de résidence afin de pouvoir confronter les projets aux publics professionnels et amateurs (dans la limite d'une jauge de 50 personnes).

VILLA MAIS D'ICI

La Villa Mais d'Ici est une friche culturelle de création en pleine ébullition. Plus d'une quarantaine de structures aux pratiques variées y ont établi leurs ateliers et bureaux pour mieux se consacrer aux joies de la mutualisation et de la gestion collective, au cœur du quartier Ouatre-Chemins-Villette à Aubervilliers.

Traversée d'une multiplicité de savoir-faire, la Villa Mais d'Ici affirme sa volonté d'être un lieu d'accueil, d'expérimentation et de soutien à la création. Tout au long de l'année, quatre espaces de travail sont mis à disposition de résidents de passage (compagnies émergentes, jeunes de jeunes et autres vieux de la vieille) ainsi que des événements ouverts à tous les habitants (rencontres, fêtes, spectacles, sorties de résidence, concerts).

SHAM

Sham accueille et accompagne des équipes artistiques de rue et de cirque en organisant leurs répétitions dans différents lieux, en partenariat avec la commune du Bourget et ses structures culturelles. Depuis quelques années, Sham étend son champ d'action sur l'ensemble du Territoire de Paris Terre d'Envols (Dugny, Drancy, Aulnay-Sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Villepinte, Sevran et Tremblay en France) et d'Est Ensemble (Bobigny, Bagnolet, Romainville).

2R2C

La coopérative soutient la création par la diffusion des œuvres et la mise en place de résidences de création, le soutien financier et l'accompagnement logistique des artistes. Les propositions s'immiscent dans les quartiers et arrondissements chaque année depuis 2005, favorisant la circulation des spectacles dans l'Espace Public (arts de la rue, du cirque, théâtre, danse, installations plastiques).

2R2C organise également le Village de cirque tous les ans en octobre, festival international du cirque sous chapiteaux.



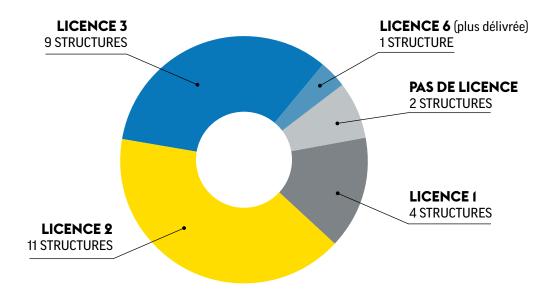
STATUT DES STRUCTURES

12 associations, 1 société coopérative et 1 Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial constituent le panel de cette enquête. Le secteur est principalement porté par des initiatives privées impliquant pour les structures une prise de risque permanente et fragilisante. Ces structures ont été créées entre 1978 et 2009 dont une part importante dans les années 90 et 2000.

Sur les **14** structures interrogées, **12** sont détentrices d'une licence d'entrepreneur du spectacle.

Licence(s) des structures

[Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France / OPP 2015 / 14 structures]



LICENCE 1

Exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques

LICENCE 2

- Producteur de spectacles
- Entrepreneur de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique, notamment celle d'employeur

LICENCE 3

- Diffuseur de spectacles
- Entrepreneur de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique

NB:

La licence 6 est une licence permanente regroupant toutes les licences d'entrepreneurs du spectacle. Elle n'est plus délivrée.

LECTURE:

4 structures sur les 14 ont la **licence 1** et 11 structures ont la **licence 2**

La part de licence 1 montre l'activité de diffusion des espaces de création, sachant que ceux qui organisent moins de 6 manifestations par an n'ont pas l'obligation d'en être titulaire.

La très faible part de lieux bénéficiant de la licence 1 révèle que la plupart des espaces ont vocation à accueillir prioritairement des créations et non des diffusions. Cela s'explique d'une part, par un manque d'espace aux normes pour accueillir du public, par le manque de moyens financiers et humain pour accompagner des diffusions. Les coûts de diffusion étant difficiles à supporter pour une seule structure.

Nous constatons paradoxalement, que de nombreuses structures font l'effort de développer une activité de diffusion sur leur territoire ou ponctuellement dans leur lieu.

Années de création des espaces



4 ESPACES DE CRÉATION CRÉÉS **de 1991 à 2000**

6 ESPACES DE CRÉATION CRÉÉS **DE 2001 À 2010**

3 ESPACES DE CRÉATION CRÉÉS **APRÈS 2010**

ESPACE DE CRÉATION SERA CRÉÉ **EN 2018**

LECTURE:

Les espaces de création se sont principalement développés entre 1991 et 2010.



Depuis cette photographie, en 2015, plusieurs espaces de création ont évolué:

- Le Moulin Fondu et la Compagnie Oposito finalisent leur implantation à Garges-lès-Gonesse
- La coopérative De Rue De Cirque aura prochainement la gestion d'un lieu de création dans le 13ème arrondissement
- La Lisière se dédie à la résidence de créations artistiques au cœur d'espaces naturels
- Animakt double ses espaces
- Une collaboration « association d'idées pour l'Espace Public » s'est créée pour mutualiser les savoir-faire de trois espaces de création.

LES LOCAUX UTILISÉS

Toutes les structures ont des locaux permanents en 2015. 7 sont en location, 7 sont mis à disposition par une collectivité territoriale ou un Établissement Public témoignant de leur imbrication et de leur poids dans la pérennité de ses outils. On remarque qu'aucune structure n'était propriétaire de ses locaux en 2015, ce qui témoigne de la précarité de l'inscription du projet dans le lieu.

Deux structures de ce panel cohabitent à plusieurs compagnies et organisations et gèrent leurs locaux collectivement (locaux administratifs, espaces de stockage, de répétition, production, création et les ateliers de fabrication).

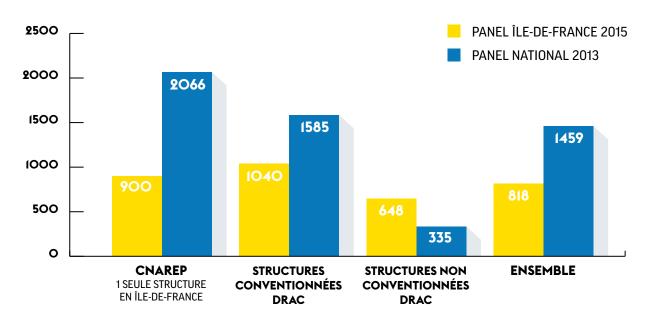
On distingue plusieurs types d'espaces de création :

- 1 structure propose des temps de résidence et de diffusion in situ dans l'Espace Public
- 1 structure utilise des équipements multiples : chapiteaux, salles mises à disposition par les villes
- 4 structures ont développé des espaces spécifiques de répétition, de construction, de stockage
- 7 structures disposent d'espaces de répétition

La surface des locaux varie **de 30 m² à 3800 m²**, ce chiffre prenant en compte les espaces des bureaux administratifs.

La moyenne est de **818 m²**. Elle reflète une des spécificités des Arts de la Rue : le besoin de grandes surfaces pour créer. En Île-de-France, la pression immobilière contraint les compagnies dans des espaces de création trop restreint pour le secteur des Arts de la rue. Les opérateurs ne peuvent pas répondre à l'ensemble des besoins des compagnies, en particulier celles qui développent des formes monumentales.

Comparaison des surfaces moyennes des locaux (en m²) entre le panel francilien et national



En comparant avec l'enquête « Lieux de Fabrique » réalisée par la Fédération Nationale des Arts de la Rue en 2013, on constate que la moyenne des surfaces en Île-de-France (818 m²) est bien inférieure à la moyenne nationale (1 459 m²).

On note également que la surface des locaux du CNAREP et des structures conventionnées DRAC est plus faible que dans le reste de la France ce qui est problématique en regard du nombre de compagnies implantées en Île-de-France.

Le territoire francilien ne dispose que d'un seul lieu labellisé Arts de la Rue alors qu'il abrite un quart des compagnies françaises et compte 12 millions d'habitants. Cette faible proportion est d'autant plus significative si l'on compare l'Île-de-France à d'autres régions : les régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, par exemple disposent chacune de trois Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public, dont les volumes d'espaces sont plus élevés que celui d'Île-de-France.



Les modèles économiques

A noter que les budgets et les subventions de certaines structures ont été pondérés proportionnellement à leur activité Arts de la Rue : division par 2 pour la **Coopérative De Rue et De Cirque et Retouramont** et par 3 pour l'**Espace Périphérique**, **Villa Mais d'ici** et le **Silo**.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

La majorité des subventions étant fléchées sur l'activité, celles-ci ne peuvent être allouées au budget de fonctionnement des structures. Cela induit de générer de l'activité sans avoir les moyens nécessaires en terme de ressources humaines, d'adaptation des locaux et de développement des espaces.

À la différence des dispositifs d'aides aux lieux de création dans d'autres secteurs du spectacle vivant (Centres Dramatiques Nationaux, théâtres de ville, orchestres régionaux, etc.), l'absence d'attribution de financements pour provisionner un budget de fonctionnement pénalise les structures Arts de la Rue dans leur développement mais aussi quant à la qualité d'accompagnement des projets.

La moyenne des budgets globaux des 14 structures est de 270 591 € et la médiane est de 249 063 €.

Le budget moyen de la catégorie « structures non conventionnées Drac » est de 204 106 € tandis qu'il est de 325 275 € pour la catégorie « lieux conventionnés » et de 529 059 € pour le « CNAREP ».

Moyenne des charges d'exploitation et du personnel :

	budget global en €	moyenne en € des charges d'exploitation	moyenne en € des charges de personnel	% du personnel sur le budget global	% du personnel sur les charges d'exploitation
CNAREP	529 O59	529 O59	268 258	51	51
Structures conventionnées DRAC	325 275	322 392	154 470	47	48
Structures non conventionnées DRAC	204106	199 020	101 902	50	51
ENSEMBLE	270 591	266 655	132 559	49	50

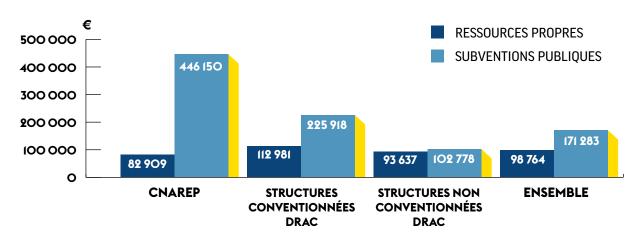
Les structures du panel n'ont aucune marge financière comme le démontre l'équivalence entre des budgets globaux et des charges d'exploitation. Or la gestion de ces lieux s'appuie fortement sur l'emploi puisque les charges de personnel représentent en moyenne 49 % du budget global et 50 % des charges d'exploitation. Les salaires des emplois dans ces structures semblent relativement faibles (proche du smic) si l'on compare les charges de personnel au nombre de postes, révélant une autre difficulté celle de la pérennisation de l'emploi en raison de salaires très bas et de la précarité des embauches.

Moyenne des produits :

		moyenne en € des subventions publiques	des ressources		% des ressources propres sur les charges d'exploitation
CNAREP	529 O59	456 15O	82 909	84	16
Structures conventionnées DRAC	322 392	225 918	112 981	70	35
Structures non conventionnées DRAC	199 020	102 778	93 637	52	47
ENSEMBLE	266 655	171 283	98 764	64	37

LES RESSOURCES PROPRES

Ressources propres et subventions publiques par type de structure



NB: Les ressources propres et subventions ont été pondérées en fonction de la part de leur activité art de la rue. Le budget du CNAREP prend en compte leur festival annuel.

LECTURE : Les ressources propres moyennes des structures conventionnées DRAC sont de 112 981 € et les subventions moyennes qu'elles perçoivent sont à la hauteur de 225 918 €.

Peu importe la part de subventions, on remarque que les ressources propres sont plafonnées dans les espaces de création Arts de la Rue. Cela s'explique par la gratuité des spectacles et par le peu de diffusion et ses recettes induites (bar, restauration).

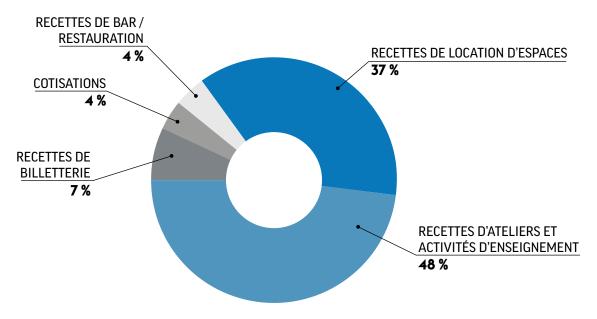
Concernant les ressources, avec une moyenne de 98 764 €, comprennent 72 % de vente de spectacles et de co-production en raison de l'activité de quatre compagnies dont les structures sont imbriquées dans l'activité des lieux. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre que l'activité des compagnies dirigeantes permet le financement des lieux et l'accueil d'autres projets.

En dehors de ces recettes, les ressources propres des structures reposent en premier lieu sur la location d'espaces puis sur les activités d'enseignement et d'ateliers. Nous constatons ainsi que le premier levier de la plupart des lieux est la location d'espace, induisant l'impossibilité de gratuité et encore moins d'apport numéraire pour certaines compagnies accueillies. De plus, les espaces de création travaillant uniquement dans l'Espace Public se privent de cette ressource.

A l'exception du CNAREP, qui bénéficie de subventions lui permettant de répondre à son cahier des charges en matière de création, toutes les structures ont une part importante de ressources propres. « Signe d'indépendance », ce n'est pourtant pas forcément un choix mais une contrainte liée à leurs charges fixes qui doivent être financées.

Répartition des ressources propres des structures (hors vente de spectacle et coproduction)

[Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France / OPP 2015 / 14 structures]

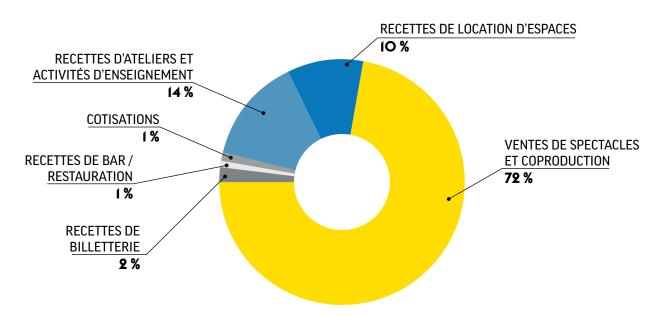


LECTURE:

Si on retire la vente de spectacle et coproduction, on se rend compte que la recette de location d'espace représente 53 % des autres ressources propres des structures du panel francilien.

Répartition des ressources propres des structures (avec la vente de spectacle et coproduction)

[Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France / OPP 2015 / 14 structures]



LECTURE:

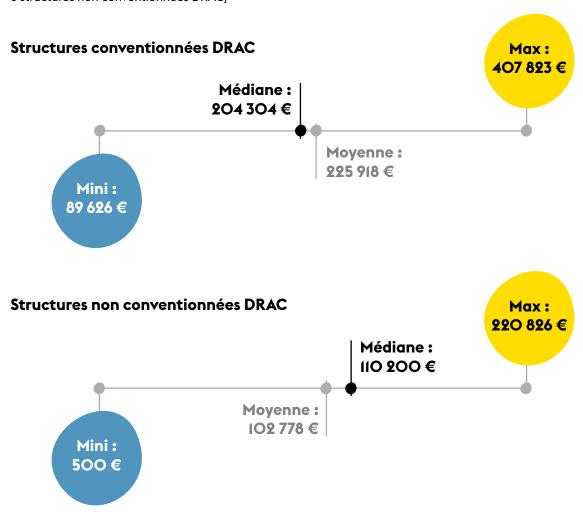
72 % des ressources propres des structures du panel francilien provient de la vente de spectacles et de la coproduction.

LES SUBVENTIONS

Toutes les structures du panel ont perçu des financements publics en 2015 pour des montants variant selon le lieu entre 500 € (lieu non conventionné) et 446 150 € (CNAREP, festival inclus).

Subventions publiques par type de structure (hors CNAREP)

[Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France / OPP 2OI5 / 5 structures conventionnées DRAC / 8 structures non conventionnées DRAC]



La majorité des espaces de création perçoit des financements croisés provenant de plusieurs partenaires territoriaux et de la DRAC. Cela montre le dynamisme et la reconnaissance de la structure mais n'est pas une aide pérenne.

LA RÉPARTITION DES AIDES PAR TYPE DE PARTENAIRES

Les collectivités territoriales

La Région Île-de-France

12 structures ont bénéficié d'une aide du Conseil Régional d'Île-de-France en 2015 pour un total de 530 457 €.

En 2015, la région IDF finance les lieux via le dispositif Fabrique de Culture, la Permanence Artistique et Culturelle, l'Aide aux Réseaux, l'Aide à la Manifestation et les Emplois Tremplin. Le dispositif Fabrique de culture est le seul dispositif ciblant l'aide aux espaces de création. 3 structures en bénéficient parmi ce panel.



En septembre 2016, le Conseil régional d'Île-de-France a revu ses orientations pour la politique culturelle, laquelle a abouti à une refonte des dispositifs en janvier 2017 :

- Le dispositif Fabrique de Culture a intégré la Permanence Artistique et Culturelle (PAC) soit une aide au projet sur 4 ans et non plus une aide au fonctionnement
- L'aide à l'investissement qui permettait de financer les travaux dont ont besoin les structures a été supprimée
- L'aide à la création et à la résidence pour les Arts de la Rue a été englobée dans l'aide à la création pour toutes les disciplines, supprimant ainsi l'aide à la reprise
- Le dispositif Emploi Tremplin géré par la direction de la vie associative a été supprimé
- L'aide à la manifestation et l'aide aux réseaux culturels ont été conservés

Les Départements

9 structures ont bénéficié d'une aide de leur Conseil Départemental pour un total de 259 968 €. La moyenne étant de 28 885 €.

Les Intercommunalités

2 structures ont bénéficié du soutien de leur intercommunalité pour un total de 143 000 € (dont 140 000 € pour une seule structure).

Les Villes

13 structures ont bénéficié du soutien de leur ville pour un total de 667 130 € et à des montants s'étirant de 500 € à 242 500 €, soulignant de fortes disparités.

La moyenne n'est donc pas un élément d'analyse mais plutôt la médiane, qui se situe à 26 000 €. De plus, le soutien des villes est essentiellement fléché sur l'aide à la diffusion et non la création, ainsi cet apport est à relativiser dans le soutien aux lieux de fabrique.

Néanmoins 9 structures bénéficient d'un conventionnement par leur ville, laissant présager une visibilité à moyen terme.

Les Ministères

9 espaces de création ont été soutenus par la DRAC en 2015 par le biais des dispositifs de conventionnement, d'aide à la création, aide à la résidence, à la Diffusion et à l'Action Culturelle pour un total de 540 300 €.

La DRAC soutient 3 espaces sous la forme de conventionnements pour un montant total de 342 800 € alors que d'autres opérateurs mènent un travail régulier de soutien à la création en Ile-de-France.

La DRAC soutient 2 compagnies porteuses d'espaces de création.

La DRAC soutient les compagnies via l'aide aux résidences versées aux opérateurs. En 2015, la DRAC a soutenu 20 compagnies à travers 5 structures. Cet accompagnement financier des compagnies de la DRAC n'est pas synonyme d'un accompagnement des lieux.

2 structures sur les 14 ont obtenu des subventions du Ministère de la Ville (ACSÉ*).

L'Union Européenne

Aucune structure n'a perçu de financement de l'Union Européenne en 2015.

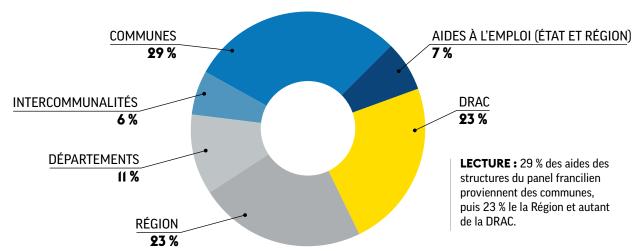
Les dossiers de subventions européennes sont complexes et chronophages. Ils nécessitent probablement une meilleure structuration de l'emploi que les lieux de création n'ont pas atteinte pour l'instant, privilégiant le rapport aux institutions de proximité.

	nombre de structures (sur 14)	montant total en €	moyenne en €	médiane en €
Subventions DRAC	9	540 300	6O O33	28 000
Subventions Région	12	530 457	44 205	37 500
Subventions Départements	9	259 968	28 885	18 800
Subventions Communauté de Communes / Agglomérations urbaines	2	143 000	71 500	71 500
Subventions Villes	13	667 130	51 318	26 000
Aides à l'emploi	8	169 658	21207	13 042

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ESPACES DE CRÉATION EN 2015

Répartition des aides par type de partenaire

[Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France / OPP 2015 / 14 structures]



^{*} L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances



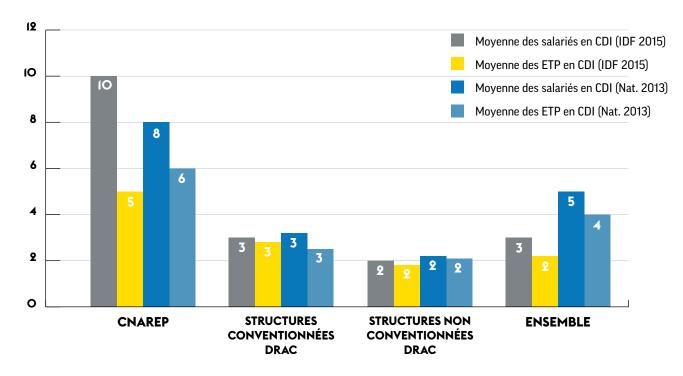
En 2015, les 14 structures du panel ont eu recours à l'emploi salarié et totalisent 50 permanents au régime général pour 35,54 équivalent temps plein (ETP).

CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI)

12 structures ont eu recours à au moins un CDI et totalisent 39 CDI représentant 31,37 ETP. Ces CDI représentent en moyenne 2,2 ETP par structure.

Comparaison des CDI entre le panel francilien et national

[Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France / OPP 2015 / 14 structures] [Fédération Nationale des Arts de la Rue / OPP 2013 / 19 structures]



NB : Les données sont arrondies pour une meilleure lisibilité du graphique, d'où les nuances dans les histogrammes.

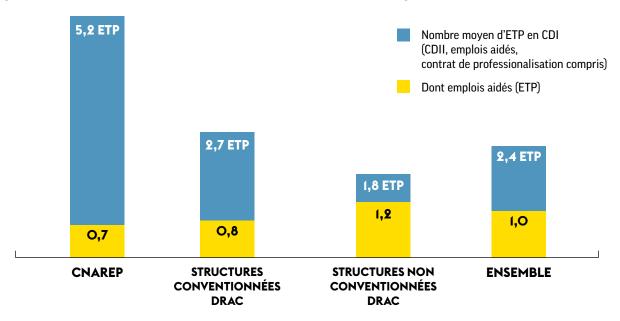
LECTURE : En moyenne 3 salariés en CDI dans les lieux de fabrique franciliens en 2015 contre 5 salariés en CDI dans les lieux de fabrique au niveau national en 2013. En moyenne 2 ETP en CDI dans les lieux de fabrique franciliens en 2015 contre 4 ETP dans les lieux de fabrique au niveau national en 2013

Ces chiffres surévaluent le nombre de postes réellement dédiés à la gestion des espaces de création. En effet, tous les lieux ont une pluriactivité et il n'a pas été possible de pondérer précisément le nombre d'heures passées pour l'accueil de compagnies Arts de la Rue en 2015.

Par contre, la part de bénévolat inhérent à la vie associative de certains lieux (conseils d'administration, assemblées diverses) et à la coopération pratiquée dans les Arts de la Rue (échanges de services et conseils entre pairs, partage de compétences) n'a pas été prise en compte dans cette étude.

Part des emplois aidés sur les ETP en CDI

[Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France / OPP 2015 / 14 structures]



LECTURE : Le CNAREP a en tout 5,2 ETP en CDI, dont 0,7 ETP en emploi aidé. Les 5 structures conventionnées DRAC ont en moyenne 2,7 ETP en CDI, dont 0,8 en emploi aidé.



Éléments de lecture pour le CNAREP :

Les questions de l'enquête portant sur la structure dans son ensemble peuvent parfois fausser la lecture des résultats du CNAREP, dans la mesure où l'on parle de l'ensemble des activités de la structure.

Concernant les ressources humaines par exemple, il faut bien comprendre la différence entre le calcul des effectifs en ETP, qui est pondéré selon le temps passé par chacun sur l'activité du CNAREP, et le nombre de contrats CDI, qui regroupe l'ensemble des personnes en CDI dans la structure, alors que chaque personne travaille sur les trois activités.

Le personnel du CNAREP peut ainsi sembler important, mais le personnel ne travaille que 2/3 de son temps sur le CNAREP, le troisième tiers étant consacré à l'activité de la Compagnie.

Concernant les ressources propres, l'activité de la compagnie vient abonder le budget du CNAREP et permet notamment que le festival des Rencontres d'Ici et d'Ailleurs ait cette ampleur.

La part des emplois aidés est plus importante dans les structures non conventionnées et non labellisées : 2/3 des CDI de la catégorie « structure non conventionnées Drac » sont des emplois aidés (9 postes sur les 14 CDI). Les structures non conventionnées sont contraintes de faire appel aux aides à l'emploi pour pouvoir développer leur activité.

En comparant avec la situation de la catégorie « autres lieux » de l'enquête nationale Lieux de Fabrique en 2013 on dénombrait 1/3 d'emplois aidés en CDI (au total 3 postes sur les 9 CDI de cette catégorie) ce qui démontre l'impact du dispositif « emploi tremplin » dans la structuration des équipes salariées en Ile-de-France.

Le dispositif Emploi Tremplin constitue une aide à la structuration en ciblant l'embauche de personnels permanents dans les structures associatives contrairement à l'aide à l'insertion des personnes des contrats uniques d'insertion (CUI) et des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).



A noter que cette enquête ne prend pas en compte les conséquences de l'arrêt du dispositif des emplois tremplins, dont la dernière période de recrutement était en août 2015, ni l'arrêt des CUI-CAE.

Le passage de ces emplois aidés structurants - emplois tremplins -, aux emplois aidés ayant pour objectif la réduction du chômage n'est pas adapté au secteur en raison des profils recherchés et de leurs temporalités (les emplois tremplins sont une aide pluriannuelle visant l'embauche d'un CDI tandis que les CUI-CAE reposent sur une subvention d'une année).

Le recours aux emplois aidés pose le problème récurrent de la pérennisation des postes ; le salarié est remplacé au bout de 2 ans. Cette absence de continuité fragilise le développement de l'activité. Selon les profils, il faut également prendre en compte le temps d'acquisition des compétences nécessaires au poste et un contrat de 2 ans s'avère là aussi trop court. De plus, les équipes n'ont pas de visibilité sur ces dispositifs d'emplois aidés car les arrêtés relatifs à ces contrats évoluent fréquemment, modifiant les critères de recrutement et la durée de l'aide.

De manière plus générale, les dispositifs d'emplois aidés peuvent permettre d'initier la structuration des équipes quand il s'agit d'une première embauche mais perdent de leur efficacité sur le long terme lorsque les structures n'ont pas d'autres solutions pour financer l'emploi.

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD)

Les quatorze structures ont embauché 11 CDD au total en 2015. La moitié (6) sont des emplois aidés. Ce chiffre est le fruit des politiques d'aides focalisées sur l'aide au projet et non au fonctionnement qui limite les structures dans l'embauche de leurs personnels en CDI. Cette fragilité d'emploi a un impact sur l'accueil des compagnies en détériorant la capacité accompagnement (perte de compétences des équipes, manque de disponibilité, etc.).

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE (CDDU)

3 structures du panel n'ont pas eu recours au CDDU en 2015.

10 structures ont employé au total 77 techniciens en CDDU. Ces chiffres n'ont pas été pondérés à la baisse au regard des autres activités des structures.



Depuis 2016, la Région Ile-de-France oblige les structures subventionnées à prendre des stagiaires dans le cadre de « 100 000 stagiaires ». Lesquels sont recrutés dans le cadre de leur formation et non pour mener des missions. Leur accompagnement est une mission supplémentaire à la charge des équipes.

Il paraîtrait plus pertinent de flécher une part des subventions sur les charges de fonctionnement afin que les structures puissent se structurer, embaucher du personnel qualifié et pérenniser des emplois.



Les activités des espaces de création

Les espaces de création franciliens développent tous d'autres activités en plus de l'accueil en résidence. On note ainsi que :

- Toutes les structures ont réalisé une activité d'action culturelle en 2015
- 10 structures sur les 14 ont une activité de programmation, laquelle a généré au total 311 représentations Arts de la Rue en 2015 (366 dates avant la pondération des réponses de 3 structures pluridisciplinaires)
- 8 structures sur les 14 proposent des activités de pratiques amateurs
- 8 structures sur les 14 ont déclaré avoir une activité de création en 2015 ce qui s'explique par le fait que les compagnies sont souvent à l'initiative des outils de production pour que leurs activités de création réussissent à perdurer. Ces prises d'initiatives des équipes artistiques, également à l'origine de certains festivals de la région, en font des acteurs moteurs
- Une seule structure fait de la production déléguée
- Au moins trois structures proposent de la formation professionnelle et un accompagnement à la production

La diversification des activités des structures révèle le besoin d'outil de production auquel les acteurs tentent eux-mêmes de pallier. Elle repose principalement sur les lieux dont les équipes sont les plus structurées et en capacité de s'appuyer sur des partenariats institutionnels noués depuis longtemps.

Néanmoins ce développement n'est pas toujours accompagné par des financements adéquats fléchés sur les besoins réels, comme le démontre les résultats de cette enquête.

L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

En 2015, **305** équipes ont été accueillies sur les **633** demandes reçues par les espaces de création ce qui représente 48 % des demandes des compagnies, chiffre élevé bien qu'à pondérer car certaines équipes artistiques ont pu solliciter plusieurs lieux.

Au total il y a eu 1996 jours d'accueil en résidence en 2015.

Les capacités d'accueil des lieux sont très disparates puisque le nombre d'équipes accueillies annuellement varie de 2 à 100 et le nombre total de jours d'accueil de 20 à 770. Le nombre moyen de jours d'accueil varie quant à lui de 5 à 16 selon les espaces de création.

Malgré l'engagement et l'accompagnement des lieux de création, les compagnies doivent s'adapter aux réalités concrètes de chaque espace (manque de moyens, espaces insuffisants, etc.) limitant le processus de création.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES COMPAGNIES

13 structures ont mis a à disposition leurs espaces de création en 2015 dont certains mériteraient d'être mieux adaptés (salles de lycée).

Seulement 6 structures sur 14 proposent des espaces de construction particulièrement nécessaires pour la création pour l'Espace Public.

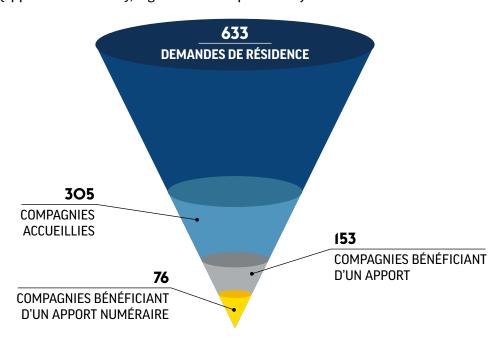
8 sur 14 ont fait bénéficier les compagnies d'un apport en nature, en numéraire ou en industrie auprès de 153 compagnies.

Sur les **305** compagnies accueillies en 2015, la moitié a bénéficié d'un apport en nature, numéraire ou en industrie.

Seulement un quart de ces compagnies (76) ont pu bénéficier d'une aide financière-coproductions, des conventions de résidences et quelques préachats.

A noter que parmi ces 75 bénéficiaires, **35** étaient accompagnés par une seule structure conventionnée. Ce chiffre de 75 compagnies est encore certainement à pondérer, selon l'interprétation des répondants qui ont pu compter de la valorisation d'apport en industrie et en nature comme un apport numéraire.

La pratique la plus répandue reste la mise à disposition (apport en nature) et l'accompagnement technique (apport en industrie), signe d'un manque de moyens financiers évident.



L'analyse des résultats est ici délicate car chaque lieu a son fonctionnement, son modèle économique et son interprétation de la « résidence ».

Ainsi, les résidences peuvent être de simples mises à disposition d'espaces moyennant participation financière, d'autres peuvent être de la mise à disposition gratuite d'équipements, ou encore des formes très variées d'accompagnement, plus ou moins valorisées financièrement, sous forme d'apports en nature, industrie et numéraire, débouchant ou non sur de la diffusion et très rarement sur du préachat.

Selon les lieux, les conditions d'accès aux espaces de travail se font sous forme de candidatures spontanées (8 réponses) et d'appels à projet (4 réponses).

Nous constatons que la plupart des lieux d'accompagnement et de création du territoire ne répondent pas suffisamment aux besoins des artistes, puisque seulement 12 % des compagnies qui en font la demande bénéficient d'un accompagnement total comprenant l'apport en nature, en industrie et en numéraire. 558 compagnies n'ont pu être accompagnées.

LES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT

En 2015, 11 structures sur 14 ont accompagné les compagnies durant leur résidence.

Seulement 3 espaces de création rémunèrent de manière occasionnelle les artistes pendant les temps d'accueil en résidence, ce qui démontre un manque de moyens pour mener à bien cette mission.

Sur les 13 structures proposant de la mise à disposition d'espace de travail, 11 d'entre elles ont organisé des représentations publiques à l'issue des résidences, pratique qui varie considérablement entre les lieux où la présentation d'une étape de travail est quasiment obligatoire et ceux qui le proposent à la marge au libre choix des compagnies.

En effet, le nombre d'accueil en résidence ayant débouché sur une représentation publique s'étire de 1 à 17, pour un total de 77 représentations et une moyenne de 6 représentations par structure.

Les compétences techniques et humaines développées dans les espaces de création (expertise autour d'une discipline, expertise en construction, rencontre avec le public, etc.) offrent une complémentarité d'accompagnements et d'expertise, qui peut être mobilisée par les compagnies selon les compétences recherchées et la phase du projet.

Conclusion

Les Arts de la Rue produisent des réflexions artistiques sur la société, sur ses mutations. Les artistes et opérateurs du secteur interviennent auprès d'un très large public, facilitent les rencontres, le renouvellement, le croisement et la mixité des publics. Composés d'équipes pluri-disciplinaires, expertes, en lien et mobiles sur tout le territoire francilien pour autant, cette vitalité artistique repose sur une précarité et une fragilité singulière dans le spectacle vivant.

Cette étude démontre la pertinence et la créativité des espaces interrogés dans l'objectif d'améliorer leurs conditions d'accueil et d'accroître leur expertise.

C'est la première d'une telle ampleur en Île-de-France ; elle pose un diagnostic et ouvre des pistes, est force de propositions pour développer le secteur, pour en assurer sa pérennité et démontre l'urgence à accompagner durablement les espaces et lieux de création franciliens.

La prise en compte des spécificités du secteur dans les dispositifs de financement mis en œuvre est indissociable de son développement. Les Arts de la Rue ne pourront pas se structurer en Île-de-France sans un accroissement des moyens et un accompagnement réellement pérenne des tutelles.

Il apparait que l'ensemble des subventions sont fléchées sur l'activité, et non sur le fonctionnement. Les lieux doivent ainsi générer de l'activité sans jamais dégager de moyens suffisants pour se structurer. Il est donc urgent de les soutenir en fonctionnement et en investissement.

La difficulté de structuration se répercute en premier lieu sur l'emploi. En conséquence d'une économie de moyens réduite, la capacité d'emploi est d'une très grande fragilité et impacte directement l'accueil, l'accompagnement financier et technique des compagnies. L'analyse des données récoltées met en évidence la fragilité des équipes et témoigne de l'urgence dans laquelle se trouve le secteur depuis la suppression des contrats aidés, Emplois Tremplins et maintenant CUI-CAE.

L'étude fait ressortir un déficit d'environ 45 % par rapport aux autres régions en termes d'espaces dédiés pour construire, fabriquer, mener un travail d'expérimentation ou encore répéter. La création pour l'espace public en Île-de-France est limitée dans sa créativité et de fait dans sa visibilité par ce manque de lieux.

En 2016, la région Île-de-France a redéfini ces dispositifs d'accompagnements. En 2017, nous constatons :

- Pour les aides aux permanences artistiques et culturelles (PAC), seulement 13 structures en Arts de la Rue sur 261 pour l'ensemble du spectacle vivant ont été soutenues.
- Pour la PAC lieux et opérateurs, seulement 3 projets sont accompagnés.
- Pour la PAC fabriques de culture, seulement 5 projets contre 33 dans le reste du spectacle vivant et pour des montants assez faibles, la moyenne étant de 60 000 € pour les Arts de la Rue contre 120 000 € dans l'ensemble des autres secteurs.
- La refonte des dispositifs n'est donc pas bénéfique au développement des Arts de la Rue.

Les Départements ont également diminué leurs budgets culturels de 5 % à 10 % entre 2015 et 2016 (source, Observatoire des politiques culturelles). Les festivals et l'événementiel sont les secteurs les plus souvent impactés par les réductions budgétaires. De plus, les associations culturelles ont enregistré plus de 60 % de baisses de subventions. On peut interpréter ces choix comme la manifestation d'une tendance des départements à se replier sur leurs compétences historiques et obligatoires.

Les Intercommunalités quant à elles ont intégré une partie de la culture en compétences communautaires et consacrent essentiellement les budgets aux équipements sans prendre en compte les espaces de création. Ce constat se vérifie pour 12 structures sur 14 du panel de cette enquête ; seules 2 structures bénéficient de ce partenariat.

Les Municipalités sont depuis toujours les premières partenaires des Arts de la Rue, essentiellement via l'aide à la diffusion, cependant depuis 2 ans, les mesures sécuritaires - renforcement des niveaux du plan Vigipirate - pénalisent les manifestations artistiques dans l'Espace Public. De plus, la baisse des dotations aux collectivités locales par l'État constitue un élément structurel pour comprendre la dynamique plutôt négative de ces dernières années.

L'enquête démontre la faiblesse et la précarité des finances des lieux, hors, même si bien sûr les tutelles accompagnent les Arts de la Rue, il apparait constructif qu'elles réinterrogent leurs politiques. La Fédération des Arts de la Rue peut être force de propositions lors de ce questionnement.

Nous voulons que cette enquête contribue à la mise en actes d'une politique concertée et d'envergure de soutien aux lieux de créations et aux Arts de la Rue, qui contribuent à la démocratie bien au-delà du champ culturel.



Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France coordination@federationartsdelarueidf.org

01 56 98 12 41 \cdot 06 30 23 98 81 c/o Maison des réseaux artistiques et culturels 221 rue de Belleville \cdot 75019 PARIS

f /artsdelarue.idf

/Federue.IDF

www.federationartsdelarueidf.org

En partenariat avec